



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs



Déclaration d'Accident *en ligne*

Pour faciliter et accélérer la gestion des déclarations d'accident,
la Mutuelle des Sportifs met à la disposition de ses adhérents un service de déclaration en ligne.

Pour effectuer votre déclaration en ligne, la création d'un compte est nécessaire. Depuis la page d'accueil du site, cliquez sur «déclaration d'accident» (voir visuel ci-dessous) puis sélectionnez «ligue de football» dans regroupement, «ligue auvergne-rhône-alpes de football» dans affiliation et suivez la procédure «pas encore de compte ?»

[cliquez ici pour accéder au site](#)